

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020

AFFICHÉ LE 15 OCTOBRE 2020

CS-201014-01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20201014-CS-201014-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020
Affichage : 16/10/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Absents : 02
- Pouvoirs : 00

CS-201014-01 ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

Après avoir ouvert la séance, M. TALLIEU Jean-Pierre, doyen d'âge a procédé à l'appel nominal des membres du comité.

M. TALLIEU Jean-Pierre, présidant la séance, a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance

LES PRÉSENTS :

- M. BARRAUD Vincent (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BOMPARD Alain (S).....
Suppléant de M. VALLET Mickaël (T) Communauté de commune du bassin de Marennes

- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme GUILLEN Ghislaine (S)
Suppléante de Mme QUENTIN Marie-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire
de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. DESHAYES Maurice Claude (T)..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : LYS Jacques

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE
2020**

CS-201014-01 ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération CS-200731-A11 du 31 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Royan Atlantique portant représentation de la CARA au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°2020/CC04/3.6 du 1^{er} juillet 2020 de la communauté de communes du bassin de Marennes portant représentation de la CDC du bassin de Marennes au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°2020-09-18-158 du 18 septembre 2020 du département de la Charente maritime portant représentation du département au sein du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

M. TALLIEU Jean-Pierre en sa qualité de doyen d'âge du comité syndicat est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Il est procédé à l'appel à candidature,

M. TALLIEU Jean-Pierre est candidat à la présidence du comité syndical,

M. TALLIEU Jean-Pierre, président de la séance rappelle qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT et de l'article 6-1 des statuts du syndicat mixte, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder à l'élection du Président du syndicat mixte, au scrutin uninominal à deux tours,

Après le bon déroulé des opérations de vote dont les résultats figurent au procès-verbal annexé à la présente,

LE COMITE SYNDICAL

DÉCIDE

- 1°) de proclamer Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,
- 2°) d'installer le Président
- 3°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente,

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU